

Les N^ovelles



B R È V E S

L'actualité de la commune



Le jeudi 8 octobre, M. le Maire remettait aux élèves de CM1 des classes de Mme Minard et de Mme Pastor le dictionnaire offert par la commune.



Le samedi 10 octobre, Mme DOUCY, présidente des Bois sans soif, remettait un chèque de 2500 euros à M. le Maire au profit du centre communal d'action sociale.



Aménagement d'un lieu de pause au pied de la vierge bleue.



Le jeudi 15 octobre, les classes de maternelles finalisaient les hôtels à insectes, fabriqués par Maxime, salarié de la commune, en meublant, avec des matériaux spécifiques, chaque « appartement » de ces installations en fonction des besoins des différents futurs locataires.



Noréade a rendu la rue Calmette à la circulation après avoir rénové le circuit de distribution d'eau potable. Prochaine étape, chaussée et trottoirs au printemps.



Un nouveau confinement

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, en établissant un confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum

Les crèches et écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. La prise en charge périscolaire est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médicoéducatif.

- Attestation de sortie à nouveau obligatoire.

Pour vous déplacer sur le territoire, si vous n'avez pas le choix, il va falloir de nouveau remplir et présenter l'attestation de déplacement. Elle permet d'autoriser les déplacements impératifs, comme faire ses courses, ou sortir autour de son domicile pendant une heure maximum par jour et dans un rayon d'un kilomètre, conduire les enfants à l'école..

Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation. Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

Personnes âgées:

Afin de lutter contre la solitude des aînés les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des gestes barrières.

- Plan spécial d'aides pour les indépendants, les commerçants, les TPE et PME

Un plan spécial dédié au soutien des indépendants, commerçants est prévu par l'exécutif, afin de les aider pendant cette période difficile.

- Le travail continue, télétravail généralisé.

Le télétravail est obligatoire à 100% partout où il est possible.

- Services publics, usines, exploitations agricoles et BTP restent ouverts

Dès l'entrée en vigueur du reconfinement, tous les commerces non-essentiels fermeront. Certains secteurs comme les "guichets des services publics", les usines, les exploitations agricoles et les entreprises de BTP restent en activité et ouverts.

Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels seront fermés. l'ensemble des secteurs touchés bénéficieront d'aides allant jusqu'à 10 000 euros via le fond de solidarité. La cellule de continuité économique a été réactivée, le dispositif d'activité partielle est étendu jusqu'au 31 décembre 2020 et les prêts garantis par l'état sont prolongés jusqu'au 30 juin

En miroir, contrairement au mois de mars, un certain nombre d'activités sont maintenues, en particulier les services publics, notamment de guichet, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse. Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles.

Lieux de culte:

Les lieux de culte resteront ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

- Des tests rapides obligatoires déployés pour toutes les arrivées hors CEE dans les ports, aéroports

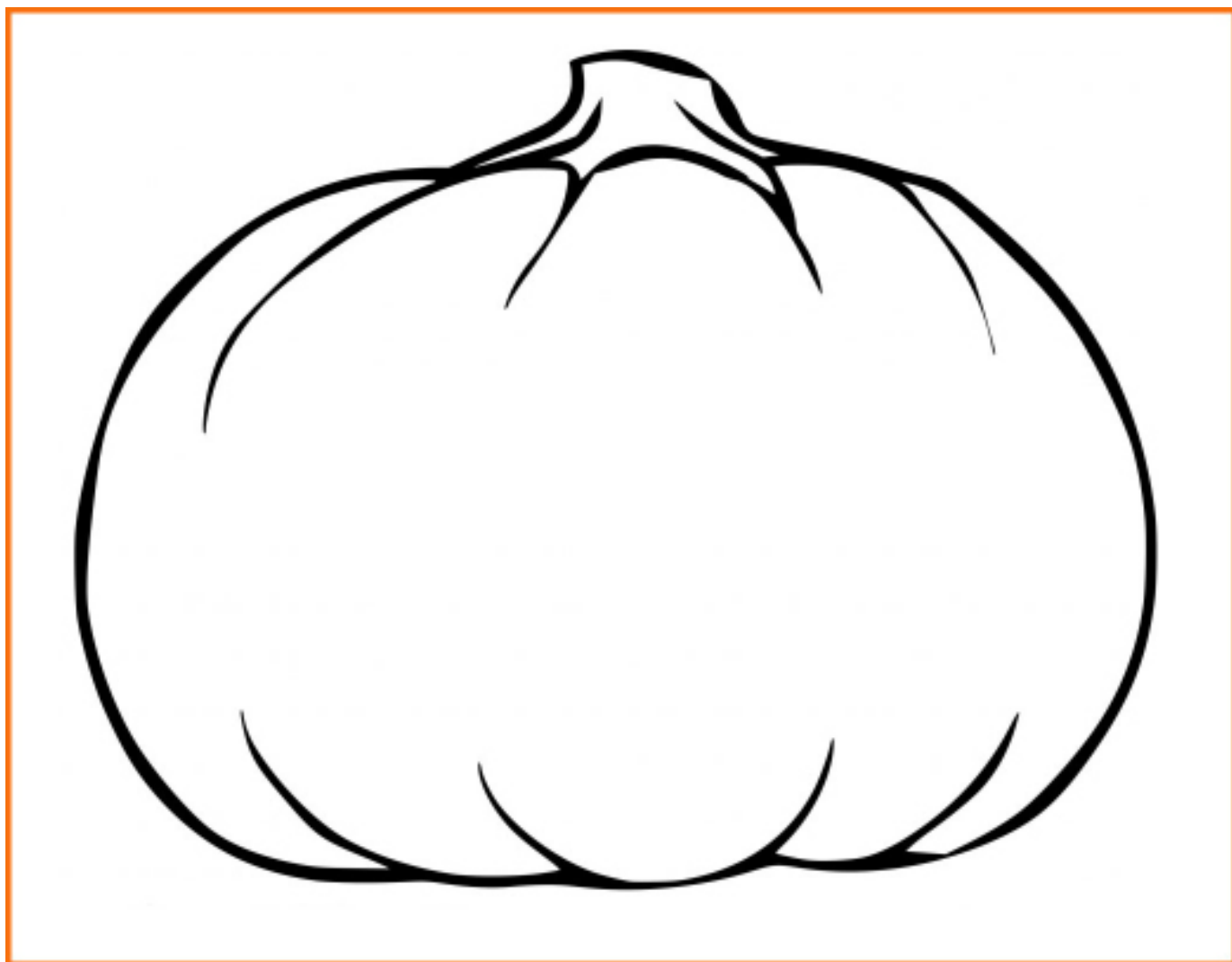
Des tests rapides dits antigéniques vont être rendus obligatoires pour tous les voyageurs hors UE entrant en France et pour les déplacements internationaux. Mais la date de leur déploiement et les modalités d'application restent à préciser.

Vous trouverez les précisions utiles dès la parution de l'arrêté préfectoral sur le site de la Mairie et notre application Panneau Pocket.

Les informations pratiques

1. La loi impose le port du masque dans un rayon de 50 mètres autour de notre école, respectons cette règle afin de se protéger et de protéger les autres.
2. Nous déplorons l'abandon, de plus en plus fréquent, de masques usagés sur la voie publique. Il est conseillé de déposer ces derniers dans un sac spécifique qui sera jeté dans la poubelle « queue de tri ».
3. La commune de Wannehain a engagé des travaux de voirie rue du saint Get et route de Bachy sur la partie habitée. Cette réfection entraîne la fermeture totale à la circulation prévue jusqu'à fin novembre.
4. Election des délégués de parents d'élèves.
Pour cette année scolaire, ont été élus : Mmes Nathalie Heroguelle, Julie Fauquembergue, Julie Evrard, Audrey Declercq, Hélène Deman, Caroline Meunier, Julie Miette ainsi que Mrs Valentin Buysse, Mathieu Lemaire et Hans Van Calster.
5. INSEE : Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.
Cette enquête est obligatoire et certains ménages de notre commune font partie de l'échantillon d'environ 16 000 logements. Ces derniers seront prévenus par courrier et interrogés par M. Leclercq, enquêteur de l'INSEE, muni d'une carte officielle. Réservez-lui un bon accueil.
6. Catastrophe naturelle
L'arrêté du 15 septembre 2020 a été publié au journal officiel le 25 octobre 2020.
Bachy, Bourghelles, sont reconnues "catastrophe naturelle" suite aux mouvements de terrain.
Pour les sinistrés des communes, vous avez 10 jours à compter de ce jour pour adresser une déclaration de sinistre à votre assureur soit jusqu'au 4 novembre 2020.
Ce dernier doit dépêcher un expert pour déterminer la cause du sinistre.
7. Zone de collecte
Les récipients pour la collecte des huiles usagées et des vêtements pour le relais sont maintenant regroupés près de l'atelier municipal pour faire une seule zone de collecte.

Amusez-vous à décorer la citrouille et déposez votre création



Les évènements à venir

1. Spectacle aux aînés offert par la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Au vu du contexte et après avoir étudié les différentes possibilités, il n'a pas paru souhaitable au service seniors de la Communauté de Communes Pévèle Carembault de proposer un spectacle à l'occasion de la semaine bleue cette année. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine avec, en 2021, le plaisir de se retrouver dans un contexte, nous l'espérons tous, beaucoup plus serein et riche en convivialité.

Afin de ne pas rompre le lien avec les aînés et de soutenir les équipements culturels de notre territoire, il a été décidé d'offrir à chaque personne de 65 ans et plus, ainsi qu'à son conjoint, une place de cinéma valable jusqu'à fin février 2021 dans les cinémas de Templeuve en Pévèle et Thumeries.

Ces places sont d'ores et déjà disponibles en mairie et à retirer au plus tard le 28 novembre 2020.

2. Le colis offert aux aînés par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette année, en raison de la pandémie, les aînés ne seront pas conviés au traditionnel goûter offert lors de la distribution du colis.

Ce dernier sera à votre disposition ou vous sera remis à domicile le samedi 19 décembre par les membres du CCAS et du conseil municipal après votre inscription impérative au plus tard le lundi 16 novembre à l'aide du coupon réponse ci-joint.

3. Calendriers de fin d'année.

M. le Maire a autorisé, pour la société Esterra, Messieurs Rudy Vantorhoudt et Miguel Speelers à proposer le calendrier de fin d'année sur la commune du 1 octobre au 31 décembre 2020.

Des personnes mal intentionnées pouvant se présenter en lieu et place, il leur a été demandé d'être en possession du courrier autorisant cette démarche signé par M. le Maire et de leur carte professionnelle ou de tout autre justificatif d'appartenance à Esterra.

Un seul passage est autorisé pour les trois types de collecte (sélective, déchets verts et queue de tri).

Restons vigilants !

4. Cérémonie du 11 novembre

Dans le respect des préconisations sanitaires, la commémoration sera limitée à la présence de M le Maire, du président des anciens combattants et de son porte drapeau. Exceptionnellement cette année, la cérémonie ne sera pas agrémentée de la Marseillaise chantée par les enfants des écoles.

5. Salon Epoqu'Audio

Les mesures préfectorales prises pour ralentir la propagation du covid 19 ont contraint l'association Epoqu'audio à supprimer leur salon prévu les samedi 14 et dimanche 15 novembre.

6. Compost

Il est temps de préparer vos massifs et potagers pour l'hiver, pour vous y aider la municipalité, en collaboration avec la communauté de communes, met à votre disposition près de nos ateliers municipaux début novembre, le compost issu du ramassage des déchets verts.

7. Festy Bachy

Cette année, Festy Bachy ne pourra pas organiser Halloween à la salle des fêtes. L'association vous encourage cependant à vous déguiser, manger des bonbons et décorer votre maison.

Envoyez votre photo sur la page facebook de l'association le 31 octobre afin de participer au tirage au sort vous permettant de gagner un magnifique seau de bonbons.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy

Téléphone 03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec
le concours des membres de la commission :
information - communication

